

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DE NEUVEGLISE

Séance du 02 février 2015



Absents et excusés : GLORE Catherine, a donné pouvoir à BISCARAT Marie-Pierre
Fanny LEVY

Début de séance à 20h30

Rénovation du parc d'éclairage proposé par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal.

En raison de la réglementation européenne, l'approvisionnement en lampes à vapeur de mercure ne pourra plus être assuré, à compter de mi-avril 2015. Il faut donc envisager dès maintenant la rénovation du parc d'éclairage public de la commune (près de 222 lampes sont concernées sur le territoire de Neuvéglise). Il convient d'élaborer un planning temporel et financier raisonnable, en collaboration avec le SDE Cantal

Travaux de sécurisation de la voirie communale

L'ensemble des conseillers sont d'accords pour prévoir des travaux de sécurisation et de renforcement de la voirie communale. La sécurité des usagers et des riverains doit être garantie, or ce n'est pas le cas dans certains secteurs, à l'heure actuelle. Il convient de planifier des travaux sur les voies communales de La Chaumette, de Malefosse, de La Peyrouse, l'accès au village des Pourrets ainsi que la voie allant de La Chaumette à Chamberon. L'estimatif des travaux s'élève à 102 605,00 € H.T (soit 123 126,00 € TTC). Le conseil précise que des subventions doivent être sollicitées.

Ressources humaines

Le taux de promotion à 100% pour les agents de catégories A, B et C est adopté à l'unanimité. De même, adoption des différents mouvements dans le tableau des effectifs, avec le passage à temps complet du poste de rédacteur territorial, catégorie B, permanent, à compter du 1^{er} avril 2015.

Déconstruction immeuble centre-bourg

Suite à l'acquisition par la commune des parcelles AD n° 0103 et AD n°0266. Le bâti présent y est inutilisé et masque la circulation sur la RD n°48 dans le centre de Neuvéglise. Les véhicules de gros gabarits et les engins agricoles ne peuvent s'y croiser, la marche arrière est indispensable, avec tous les risques que cela engendre, pour les véhicules comme pour les piétons.

L'ensemble du conseil propose de dégager la voirie, améliorer la visibilité et assurer la sécurité dans ce passage, en déconstruisant le bâti. Le conseil précise que des subventions doivent être sollicitées.

EPF-Smaf Auvergne

Le conseil approuve à l'unanimité les adhésions des communes et syndicats qui en ont fait la demande à l'Etablissement Public Foncier.

Dans le cadre du projet d'extension du cimetière communal, l'assemblée autorise l'EPF -Smaf à acquérir à l'amiable la parcelle cadastrées n° 0013 de la section YB.

Questions diverses

L'avenir du camping municipal est évoqué. Au vu de l'évolution des normes et des prestations que demandent les touristes, les élus s'interrogent sur le maintien, en l'état actuel, de la structure municipale. Il convient de se renseigner sur les solutions envisageables.

fin de séance à 23h00
